



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 28 mars 2022

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Présents : Madame la maire Louise Chamberland et Mesdames les conseillères Jennifer Ouellet, Virginie St-Pierre-Gagné, Annick D'Amours, Chantal Boily et Monsieur le conseiller Benoit Harton.

Absence : le conseiller Monsieur Cédric Valois-Mercier

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, convoqué et signifié légalement suivant la Loi, le 23 mars 2022 par la maire madame Louise Chamberland et tenue le 28 mars 2022 à 19 h en présentiel à la salle du Conseil. La réunion débute à 19 h 15.

Formant quorum sous la présidence de la maire Madame Louise Chamberland. Monsieur Alain Desjardins, directeur général intérimaire est aussi présent.

Après vérification du quorum, madame la maire Louise Chamberland déclare la séance ouverte.

Madame Louise Chamberland, maire déclare par la présente qu'un avis de convocation de la séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal, conformément à l'article 156 du CMQ.

L'article 153 du CMQ énonce que l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal et dépôt du rapport de signification.

068.03.22

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil prennent connaissance du contenu de l'ordre du jour et madame la maire, Louise Chamberland en fait la lecture :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Résolution pour autoriser le directeur général à déposer une demande d'aide financière et confirmant le montant de la contribution financière de la municipalité dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports
3. Résolution pour autoriser le directeur général à signer une demande d'aide financière déposée dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports ainsi que tous les autres documents en lien avec le suivi administratif
4. Période de questions
5. Fermeture de l'assemblée

ATTENDU QUE les membres du conseil sont d'accord avec la proposition d'ordre du jour, il est proposé par Chantal Boily et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPROUVER la proposition de l'ordre du jour ci-haut mentionné.

069.03.22

2. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET CONFIRMANT LE MONTANT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FOND DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE le Programme du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) a pour objectif général de contribuer à améliorer le bilan routier et à venir en aide aux victimes de la route en soutenant financièrement la réalisation de projets de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route ;

ATTENDU QUE le programme vise l'atteinte des objectifs spécifiques tels que diminuer les risques de décès et de blessures des usagers du réseau routier, notamment en ce qui concerne les types de clientèles en situation de vulnérabilité, comme les cyclistes, les piétons, la clientèle scolaire, les personnes âgées et les personnes handicapées ;

ATTENDU QUE le programme vise à encourager les meilleures pratiques en matière de sécurité routière et à améliorer la sécurité des usagers de la route près de sites à risque élevé d'accident ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme désire faire l'achat et l'installation d'une enseigne lumineuse Kali-Flash à l'intersection du boulevard Bégin (Route 230) et la rue Caron dans la Municipalité de Saint-Pacôme.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Annick D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER M. Alain Desjardins, directeur général intérimaire à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme du Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports ;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à défrayer 20 % des coûts reliés à l'achat et à l'installation d'une enseigne lumineuse Kali-Flash dans le cadre de ce projet afin de cibler des clientèles et porter des messages visant à modifier les comportements des usagers du réseau routier.

070.03.22

3. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À SIGNER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS AINSI QUE TOUS LES AUTRES DOCUMENTS EN LIEN AVEC LE SUIVI ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) a pour objectif général de contribuer à améliorer le bilan routier et à venir en aide aux victimes de la route en soutenant financièrement la réalisation de projets de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Virginie St-Pierre-Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M. Alain Desjardins, directeur général intérimaire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

071.03.22

5. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items de l'ordre du jour ont été discutés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Benoit Harton et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance extraordinaire soit levée à 19 h 22.

Louise Chamberland
Maire

Alain Desjardins
Directeur général intérimaire

Je, Louise Chamberland, maire, atteste par la présente signature que cela équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions que contient le procès-verbal au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Louise Chamberland, maire